



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom de la substance / préparation :	TACHIGAREN 360		
Raison sociale :	SUMI AGRO FRANCE S.A.S. 25 boulevard de l'Amiral Bruix 75782 Paris Cedex 16 Téléphone : 01 53 67 68 53 Télécopie : 01 53 67 68 41 Email : celine.barthet@sumitomocorp.com		
Fabricant :	Mitsui Chemicals Agro Inc., Shiodome City Center 1-5-2, Higashi-Shimbashi, Minato-ku Tokyo 105-7117, Japon Tél. (81)-3-3573-9669 Fax. (81)-3-3573-9893		
Numéros d'appel d'urgence :	INRS, urgence produits :	Tél. : 01 45 42 59 59	
	Hôpital F.Widal, Paris :	Tél. : 01 40 05 48 48	

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Sans classement toxicologique.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance active :	Hymexazol		
Composants contribuant aux dangers :			
N° CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 10004-44-1	Hymexazol	360 g/l	Xn, nocif- R22-41-52/53
CAS 1310-58-3	Hydroxyde de potassium à 45%	448 g/l	C, corrosif- R22-35

4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau immédiatement à grande eau avec du savon.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à grande eau (15 minutes). Demander un avis médical si l'irritation persiste.
Ingestion :	Provoquer le vomissement et demander un avis médical.
Inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais et demander un avis médical.



5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Poudre sèche, CO ₂ , eau.
Dangers particuliers :	Pas de risques spécifiques.
Protection des intervenants :	Porter des équipements spéciaux de protection et un appareil respiratoire individuel.

6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de dispersion accidentelle, absorber avec des matières absorbantes, du sable ou de la terre.
Rassembler les déchets pour élimination ultérieure.
Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et un produit détergent, et collecter les eaux de lavage.
Utiliser un équipement de protection approprié pour minimiser l'exposition. S'assurer que l'élimination est en accord avec la réglementation.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Veiller à ne pas exposer la peau et éviter tout contact avec les yeux, le nez, la bouche. Se laver les mains avant de boire, manger, fumer. Après le travail, changer de vêtements et se laver.
Conditions de stockage :	Entreposer dans un endroit sec et frais, bien ventilé et à l'obscurité. Tenir à l'écart des enfants et des denrées alimentaires.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle :	Porter des vêtements de protection, des gants résistants aux agents chimiques (gants nitrile ou néoprène), et des lunettes de protection.
---------------------------	---

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur :	Liquide de couleur ambrée
pH :	env. 9
Point d'ébullition :	202 ± 2 °C (substance active)
Point de fusion :	86-87 °C (substance active)
Point d'éclair :	205 ± 2 °C (substance active)
Inflammabilité :	Non inflammable
Explosibilité :	Le produit technique n'est pas classé explosible
Pression de vapeur :	1,333 x 10 ⁻³ mBar (substance active)
Densité relative:	1,2
Solubilité : - hydrosolubilité :	85 g/l à 25°C (substance active)
- solvants organiques :	Soluble dans la plupart des solvants organiques

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Chimiquement et thermiquement stable.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux.



11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	
Toxicité orale DL 50 (rat) :	5096 mg/kg (rat mâle), 4343 mg/kg (rat femelle)
Toxicité dermale DL 50 (rat) :	> 6500 mg/kg
Toxicité inhalatoire LC50 (rat):	> 4,68 mg/l
Irritation de la peau :	faiblement irritant
Irritation des yeux :	modérément irritant
Sensibilisation de la peau :	non sensibilisant

Pas de symptômes d'empoisonnement connus. Le produit technique n'est ni mutagène ni tératogène.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour les poissons	
Truite arc en ciel :	CL ₅₀ (96 h) > 100 mg/l
Toxicité aiguë pour les oiseaux :	
Colin de Virginie :	DL ₅₀ : 1479 mg/kg
Persistance et dégradabilité :	La substance active hymexazol est facilement décomposée par les micro-organismes du sol et sa demi-vie est courte (12- 21 jours).

En usage normal, les risques pour l'environnement sont peu élevés.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement, éviter toute contamination des eaux de surface et des égouts.
Détruire les emballages vides et les déchets par incinération en installation autorisée en respectant les dispositions réglementaires locales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation pour le transport des matières dangereuses par route (application de l'ADR) : Non classé .

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'A.M.M. :	N° 9000040	
Phrases R :	R52/53	<i>Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</i>
Phrases S :	S61	<i>Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité</i>

16 - AUTRES INFORMATIONS

Utilisation :	Fongicide . Se conformer aux indications de l'étiquette.
Service établissant la fiche :	Dpt. Recherche et Développement

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.



L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Cette fiche n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Date de mise à jour : 28 mars 2011.